

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 22 JANVIER 2026**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28 mai 2020 visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de Monsieur MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu les articles R.2194 -1 et R. 2194-8 du Code de la Commande Publique, autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu le marché n° 2025250103 pour les travaux de Remplacement de menuiseries extérieures en bois - Mairie Centre -lot 2 notifié le 6 mai 2025 et conclu avec SAS établissement LORILLARD pour un montant global et forfaitaire de 302 350 Euros H.T. pour une durée d'exécution des prestations fixée à 18 mois;
- Vu l'accord de la Maîtrise d'Ouvrage de procéder aux travaux modificatifs décrits dans l'avenant N° 1, et ceci afin de répondre au mieux aux attentes de la Collectivité ;
- Considérant cette demande travaux modificatifs, il y a lieu de rectifier la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire du lot n° 1 ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant n° 1 pour acter ces modifications.

**DÉCIDONS**

**ARTICLE 1 :**

Il est conclu un avenant n° 1 avec la société SAS LORILLARD pour le marché n° 2025250103, validant la nouvelle Décomposition des Prix Global et Forfaitaire pour répondre aux mieux aux exigences de la Collectivité.

La Décomposition des Prix Global et Forfaitaire à prendre en compte désormais est la suivante :

<b>Montant total du marché avant avenant N°1 HT €</b>	<b>302,350.00 €</b>
<b>Montant total des prestations modificatives HT €</b>	<b>5,095.00 €</b>
<b>Nouveau montant total HT du marché €</b>	<b>307,445.00 €</b>
<b>Montant de la TVA €</b>	<b>61,489.00 €</b>
<b>Nouveau montant total TTC du marché €</b>	<b>368,934.00 €</b>

Incidence sur les délais : néant

**ARTICLE 2:**

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

**ARTICLE 3:**

Monsieur Le Directeur Général Des Services Techniques et Monsieur le Directeur des bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 22 JANVIER 2026

Le Maire-Adjoint

  
Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le :  
Publié ou notifié le :

26/01/26

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2026_01_35
Objet :	marché n° 2025250103 pour les travaux de Remplacement de menuiseries extérieures en bois - Mairie Centre -lot 2 notifié le 6 mai 2025 et conclu avec SAS établissement LORILLARD pour un montant global et forfaitaire de 302 350 ?uros H.T.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-01-22 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20260122-D2026_01_35-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20260122-D2026_01_35-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_18258.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20260122-D2026_01_35-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	63.7 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 janvier 2026 à 09h42min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 janvier 2026 à 09h42min41s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 janvier 2026 à 09h42min42s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	26 janvier 2026 à 09h43min02s	Reçu par le MI le 2026-01-26

